

LA COMMUNE NOUVELLE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

29 JUIN 2022

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Compte administratif
2021 – Budget annexe
d'assainissement géré
sous convention de
gestion au nom et pour le
compte de la CASGBS**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 30 juin 2022
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 30 juin 2022
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 juin 2022

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

REP

00

L'an deux mille vingt-deux, le 29 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC*, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC*, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE*, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur ROUXEL

*Monsieur PETROVIC présent à partir du dossier 22 D 01

*Madame de CIDRAC présente à partir du dossier 22 D 01

*Monsieur JOUSSE présent à partir du dossier 22 D 22

Avaient donné procuration :

Madame MACE à Monsieur SAUDO
Madame GOTTI à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur JOUSSE à Madame PEUGNET
Madame ANDRE à Madame AGUINET
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame GRANDPIERRE à Monsieur HAÏAT
Monsieur GREVET à Madame FRABOULET
Monsieur BENTZ à Monsieur ROUXEL

Était absente :

Madame LESUEUR

Secrétaire de séance :

Monsieur SAUDO

N° DE DOSSIER : 22 D 25h

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT
GERE SOUS CONVENTION DE GESTION AU NOM ET POUR LE COMPTE
DE LA CASGBS

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Il est proposé au Conseil Municipal d'examiner le Compte Administratif du budget annexe d'Assainissement géré par la Ville de Saint-Germain-en-Laye sous convention de gestion au nom et pour le compte de la CASGBS pour l'exercice 2021 dont les résultats s'établissent comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE	EXPLOITATION	1 407 862,26 €	1 407 862,26 €
	INVESTISSEMENT	1 534 033,35 €	1 534 033,35 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	RESULTAT REPORTE DE EXPLOITATION		
	RESULTAT REPORTE INVESTISSEMENT		
TOTAL REALISATIONS + REPORTS		2 941 895,61 €	2 941 895,61 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	EXPLOITATION		
	INVESTISSEMENT	10 986,17 €	
	TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1		
RESULTAT CUMULE	EXPLOITATION	1 407 862,26 €	1 407 862,26 €
	INVESTISSEMENT	1 545 019,52 €	1 534 033,35 €
	TOTAL CUMULE	2 952 881,78 €	2 941 895,61 €

Soit un résultat 2021 de 0 €
un résultat global 2021 intégrant les reports de - 10 986,17 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2021 du budget annexe d'Assainissement géré par la Ville de Saint-Germain-en-Laye sous convention de gestion au nom et pour le compte de la CASGBS qui vient de lui être présenté.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur BENTZ (procuration à Monsieur ROUXEL), Monsieur ROUXEL votant contre, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

APPROUVE le Compte Administratif 2021 du budget annexe d'Assainissement géré par la Ville de Saint-Germain-en-Laye sous convention de gestion au nom et pour le compte de la CASGBS.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

PREF. 78

04.07.22

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.